

NOTICE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE
DE LA VILLE

DES MÉES



CHAPITRE PREMIER

ANCIENNETE DES MEEES

La petite ville des Mées, dans le département des Basses-Alpes, à trente kilomètres ou six lieues de Digne, sous le 23e degré 32 minutes de longitude, et sous le 43e degré 52 minutes de latitude, est située au pied d'un rocher, dont la chaîne se prolonge près d'un kilomètre de l'est à l'ouest. C'est de la conformation de ces rochers, la plupart en forme de cône, ou de figure pyramidale, que vient l'étymologie du nom des Mées, du mot latin *Metoe*, bornes. C'est par le mot de *Metis* que ce pays était désigné dans les anciens actes, et par corruption *Medis* ou *Mediis*, dans les titres moins anciens.

On avait eu d'autant plus de raison de donner le nom de *Metoe* à ces rochers, qu'ils devaient anciennement ressembler davantage à des bornes ; et selon toutes les apparences, ces grandes masses ont dû être, dans les temps les plus reculés, couvertes par la terre. Les pluies rapides et les ravins ont entraîné peu à peu cette terre, et ont laissé à découvert le rocher qui était comme le noyau de la montagne. Ce qui confirme la vérité de l'étymologie du nom des Mées, c'est que dans les pays de la haute montagne, tels que Barcelonnette où l'idiome provençal a souffert moins d'altération que dans ceux de la basse Provence, on appelle encore *Mée*, une borne ou la sommité d'un lieu éminent.

L'historien de Thou, dans ses recherches sur la France, en parlant des Mées, prétend que cette ville tire son nom du mot latin *Medii*, qu'on lit dans les actes postérieurs au onzième siècle, comme pour dire placés au milieu, et que ce pays, situé sur la rive gauche de la Durance, se trouve au milieu du cours de cette rivière, c'est-à-dire à une égale distance du lieu de sa source et de celui de son embouchure.

D'autres ont cru que *Medii* signifiait que cette ville était placée au centre et à une égale distance des principales villes de la contrée,

telles que Digne, Sisteron, Forcalquier, Manosque, Valensole, Riez ; à chacune desquelles on peut se rendre dans quatre à cinq heures de marche. Ces diverses opinions restent sans fondement, lorsqu'on connaît la localité du pays et les titres antérieurs à ceux du onzième siècle, sur lesquels la nôtre est fondée. Nous pouvons avancer que peu de villes, même des plus importantes, donnent de leurs noms une étymologie aussi claire et aussi certaine.

Il n'est pas aussi facile de connaître l'origine de la ville des Mées, que celle de son nom. Placée dans des pays de montagnes, écartée des grandes routes, et par cela même condamnée à une éternelle médiocrité, elle n'a jamais fixé les regards ni attiré l'attention des écrivains. On n'en trouve aucune mention dans les anciens géographes, ni dans les anciens historiens. Ce n'est pas une raison de croire qu'elle n'existait pas de leur temps ; mais seulement, qu'elle n'était pas aussi importante que celles en petit nombre dont ils parlent. La moitié de la terre était inconnue à l'autre moitié, il y a trois siècles : en existait-elle moins ? Combien de nations puissantes ont joué un grand rôle dans le monde, dont on connaît à peine le nom !

Plusieurs raisons nous portent à croire que ce pays était habité très anciennement, et

avant la conquête des Gaules par les Romains. D'abord la fertilité de son sol a dû y attirer des agriculteurs dans les temps les plus reculés, parce qu'ils pouvaient s'y procurer une subsistance facile et abondante ; le voisinage de plusieurs villes considérables avec lesquelles les habitants des Mées pouvaient avoir des relations promptes et faciles ; d'anciennes inscriptions latines trouvées vers le milieu du dernier siècle, en creusant les fondations du nouveau bâtiment construit à l'ouest de l'église paroissiale, et qui furent employées à cette construction par une suite de l'ignorance et de l'insouciance du temps ; de nombreux vestiges d'anciennes sépultures et des lampes sépulcrales trouvées dans divers quartiers du territoire tant au nord qu'au sud de la ville, et notamment près les églises de Saint-Michel et de Notre-Dame de Champ-Plan, et sur la rive de la Durance, au quartier de Gaudemar ; un grand vase rond de forme antique qu'on déterra à quatre ou cinq mètres de profondeur, il y a quelques années, en creusant les fondations d'une cuve, à la rue des Auberges dite de la Rougrière ; des médailles qu'on découvre en creusant la terre à quelque profondeur ; tous ces monuments et surtout les inscriptions, viennent à l'appui de notre assertion.

Mais ce qui ne laisse aucun doute sur

l'ancienneté des Mées et son existence sous la domination des Romains, c'est une inscription qui fut trouvée par le citoyen Joseph Meinier, au commencement de la Révolution, dans sa propriété, sur le bord de la Durance, à dix mètres, nord, du Routoir dit de *Picon*. La pierre sur laquelle était gravée l'inscription avait environ un mètre de longueur lorsqu'elle fut découverte, par trois décimètres et un centimètre environ, ou un pan et quart de largeur. Le citoyen Meinier, en voulant retirer cette pierre du bord de la Durance où elle était enfouie, à trois quarts de mètre de profondeur, la brisa en trois morceaux dont un seul a été conservé, les deux autres ont malheureusement été perdus ou détruits. Le fragment qui subsiste, et qui est d'un grain très fin, est la partie supérieure de la pierre où l'on lit, en très gros caractères, ces trois lettres initiales : I. O. M., c'est-à-dire : JOVI OPTIMO, MAXIMO, à *Jupiter très bon, très grand*. En dessous, et en caractères moins gros, on voit encore le commencement de deux lignes, de six que renfermait l'inscription. A la première, on distingue ces quatre lettres qu'on a dégradées : GRAE, et à la seconde, celles-ci : IPO... Cette pierre tenait à un monument dont nous avons reconnu les restes pour être de véritable construction romaine. La rivière doit avoir détruit et entraîné l'édifice dont nous

aurions certainement connu la destination si l'inscription eut été conservée en entier. Elle aurait pu nous donner des renseignements précieux sur ce pays, et nous transmettre quelque événement mémorable qui dut y avoir lieu, il y a seize à dix-huit siècles, car ce qui nous reste de cette inscription atteste cette antiquité, puisqu'elle est antérieure à l'établissement du christianisme dans ces contrées.

Les monuments dont nous venons de parler et surtout l'inscription conservée en partie, et enfin l'étymologie latine du mot *Metoe*, nom donné à cette ville, nous autorisent à placer son origine aux temps voisins de la conquête des Gaules par les Romains. Cependant, un territoire vaste et fertile tel que celui des Mées devait être habité plus anciennement, mais ce n'étaient sans doute que des habitations ou, si l'on veut, des hameaux isolés et épars sur sa surface qui se rassemblèrent et formèrent une ville sous la domination des Romains.

Avant cette réunion, les hommes agrestes qui habitaient et cultivaient ce territoire devaient faire partie des *Bodiontici*, qui était très anciennement le nom de la contrée ou du canton dont la ville de Digne était le chef-lieu, d'après le témoignage de Pline, liv. 3, chap. 4, ou peut-être des *Albicoei*, qui étaient au

sud des précédents, et dont la ville principale était *Albece*, aujourd'hui Albiosc, village près de Riez, avant que cette dernière ville eût été érigée en colonie par les Romains. Mais nous croyons que les Mées était compris dans le canton des *Bodiontici* par sa proximité de Digne, leur chef-lieu, et par les rapports qui ont toujours subsisté entre ces deux villes, au lieu qu'Albece, par son éloignement de plus de cinquante kilomètres et la séparation de plusieurs rivières, présenterait trop d'obstacles à des communications fréquentes.

Les *Bodiontici* avaient pour voisins, au nord, les *Avantici*, qui avaient sans doute pris leur nom de la Rivière de Vançon, qui se jette dans la Durance au-delà de Volonne. La ville de Sisteron, très ancienne, d'après son nom celtique, comme celui de Digne, dépendait de ce canton. Ils avaient, à l'est, les *Edenates*, dont la ville de Seyne, en latin *Sedena*, paraît avoir été le chef-lieu.

Les auteurs, en petit nombre, qui parlent des *Bodiontici* ne nous donnent aucun éclaircissement sur l'étymologie de cet étrange nom. Était-il tiré de celui de la rivière de Bléone, en latin ou peut-être en celtique, *Bledona*, qui traversait ce canton de l'est à l'ouest, ou de sa position entre les rivières

de Durance, d'Asse, du Verdon, ou même de la Bléone, ou enfin parce que les *Bodiontici* étaient regardés par les autres cantons plus méridionaux comme les habitants du nord, du mot *Bodio* qu'on trouve dans des titres plus modernes pour exprimer le nord ? C'est sur quoi les critiques peuvent s'exercer. Il est permis d'ignorer aujourd'hui ce que nos pères ne savaient peut-être plus, il y a vingt siècles.

Si nous osions hasarder notre sentiment sur la véritable dénomination du canton dont Digne était le chef-lieu, nous croyons que c'est celle de *Bledonici*, du nom de la rivière de Bléone, *Bledona*, qui le traversait, et que ce nom a été corrompu dans les anciens manuscrits. Cela est tellement vrai, à l'égard même de ce nom, que dans une édition in-folio de Pline, de l'an 1587, que nous possédons, on lit, page 50, *Ebroduntios*, au lieu de *Bodionticos*, ce qui prouve combien ont été défigurés anciennement tous ces noms topiques¹.

1 Depuis que ceci est écrit, le hasard m'a fait tomber entre les mains un ouvrage du fameux Gassendi intitulé : *Notitia ecclesiae Diniensis*, où ce grand homme est d'avis, pages 7 et 8, que le véritable nom de ces anciens peuples dont Digne était le chef-lieu doit être *Bledonici* ou *Bledontii*, et j'avoue que cette conformité d'opinion avec un écrivain aussi célèbre a un peu flatté mon amour-propre.

Toutes ces petites peuplades ou cantons furent compris, lors de la division des Gaules par les Romains sous le règne d'Auguste, dans la province des Alpes-Maritimes. Les Bodiontici et les Avantici en furent détachés par l'empereur Galba, qui les incorpora à la Narbonnaise seconde, au rapport de Pline ; et enfin les deux provinces furent réunies, au commencement du VI^e siècle, sous la dénomination de Provence, du mot latin *Provincia*, province par excellence.

Pendant les premiers siècles de la domination romaine, ces peuples conquis jouirent de tous les avantages que peuvent procurer les lois, les sciences et les arts qu'ils reçurent de leurs vainqueurs ; mais ils ne purent jamais compenser le plus précieux de tous, leur liberté, pour laquelle ils avaient longtemps combattu. Des colonies furent fondées et des villes bâties là où il n'y avait que quelques hameaux épars. Telles furent, à notre voisinage, les villes de Riez, de Forcalquier, d'Alaunium depuis longtemps détruite ; de grandes routes furent ouvertes pour faciliter le commerce et les communications. Mais l'avarice et l'amour des richesses ayant corrompu tous les cœurs, et étouffé le germe de toutes les vertus, les peuples furent pillés et opprimés par cette foule de tyrans, ou plutôt de monstres, que

l'ambition plaça sur le trône et que l'ambition en précipita. La vertu avait fondé l'empire romain, la soif de l'or et les vices qu'elle entraîne à sa suite préparèrent sa chute.

Elle fut consommée, dans le cinquième siècle, par cet essaim de Barbares du Nord qui envahirent l'Italie, les Gaules, et autres pays méridionaux, dont les habitants amollis par le luxe n'étaient plus en état de leur disputer la conquête. Aussi notre province fut-elle, pendant plusieurs siècles, la proie de ces féroces vainqueurs. Vandales, Wisigoths, Goths, Ostrogoths, Lombards, Hongrais, Sarrasins, tous en firent successivement, et pendant cinq à six cents ans, le théâtre de leurs cruautés. Très peu de pays échappèrent aux ravages qu'ils exercèrent tour à tour sur ces malheureuses contrées. Les habitants de tout âge, de tout sexe, et de tout état, étaient impitoyablement pillés et massacrés ; les villes et les villages détruits par le fer ou par le feu ; les bestiaux et les récoltes enlevés ; les vignes, les oliviers et les autres arbres fruitiers arrachés et brûlés.

Les Lombards, surtout, après s'être répandus comme un torrent dans la Haute Provence, aux années 572 et 573, sous la conduite d'Amon, un de leurs chefs,

exercèrent plus particulièrement leur fureur sur les pays actuellement compris dans le département des Basses-Alpes, à la gauche de la Durance. Les Sarrasins furent les derniers de ces peuples dévastateurs, et ceux qui firent le plus longtemps gémir les Provençaux sous le poids du malheur. Leurs irruptions commencèrent en l'année 737 et ne finirent qu'en 973, que Guillaume 1er, comte de Provence, les défit entièrement².

Il n'est pas surprenant, d'après tout ce que nous venons de dire, que les monuments antérieurs au Xe siècle soient aujourd'hui si rares. L'usage de l'écriture a été d'ailleurs si peu répandu jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles ; le petit nombre de chartes qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui ont échappé aux ravages des Barbares, sont si arides et si peu instructives que l'histoire de ce long période de temps sera toujours couverte des plus épais nuages et enveloppée de ténèbres. Parmi les chartes que nous avons en mains, on voit dénommés des rois, des princes, de grands seigneurs, des prélats et autres personnages constitués en dignité, mais on n'y trouve presque jamais leur signature : ils apposaient le plus souvent

² Papon, Histoire de Provence, tome 2, page 170. Louet, Abrégé de l'histoire de Provence, tome 1, page 43, dit que ce fut le comte de Gap, nommé Guillaume Leidet.

leur sceau ou seulement une marque ou signe qui, par sa bizarrerie, attestait leur ignorance.

La plus ancienne charte que nous connaissions où il soit mention des Mées est de l'an 1069. Elle renferme une donation par Ripert, Beatrix son épouse et leurs enfants, en faveur du Monastère Saint-Victor de Marseille, de l'église de Saint-Antoine, située dans le territoire des Mées. Nous allons transcrire ici ce titresingulier, sur l'original que nous possédons.

« In ipso primordio patris nostri Ade, amicorum Dei inimicus nolens illum ad hoc factum in ea sede de qua ipse infeliciter contra factorem suum in superbiam elatus dejectus fuerat esse sublimandum ; qua se ratione a Deo suo aligenaverat fecit alienum et cum eo genus ab ipso exiturum sed pius et misericors Deus ne amitteret creaturam ad imaginem sui conditam, non aliqua coactus necessitate sed sua sponte uterum virginis ad nos sibi reconciliandos venit quos suo sanguine in unda baptismatis redemit quos etiam salvos in baptisate ab originali peccato auctualibus non intervenientibus esse voluit. Sed cum necesse sit unumquemque hominem peccare, ipse dedit remedia quibus possimus orationibus, jejuniis et elemosinis peccata delere sicut ipse dicit : date elemosinam et ecce omnia munda sunt vobis. Hujus ergo promissionis participes esse cupientes ego Ripertus, et uxor mea Beatrix et Filii nostri Ripertus ; Isnardus ; Petrus ; Ragembaldus ; Hugo ; donamus Deo et Sancta-Maria, Sanctoque Victori, et omnibus illi in Christo servientibus, ecclesiam Sancti Antonii in territorio Castelli quod nominatur Metas,

pro nostris et omnium parentum nostrorum animabus.

Si quis autem donationem istam inrumpere aut inquietare voluerit cujuscumque sit dignitatis aut ordinis, sexus aut conditionis non valeat vindicare sed induplum pro vinculo cogatur absolvere, donatione ista firma et stabili permanente. Quod si inrevocabilis perstiterit manum divine iracundie sed impediens inveniatur et omnes maledictiones que in veteri et novo testamento leguntur donec emendetur incurrat.

Factum anno ab incarnatione Domini millesimo sexagesimo nono regnante Domino nostro Jesu-Christo qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per infinita secula seculorum.

Amen.» (Voir traduction en annexe 1)

Nous observerons en passant que de pareilles pièces, comme on voit, ne donnent pas une idée bien avantageuse de ce temps-là, et il y a loin de ce jargon barbare et inintelligible au style de Cicéron ou de Tacite.

L'église de Saint-Antoine dont il s'agit dans cette chartre subsistait encore en l'année 1506, comme il paraît par une délibération du conseil municipal de cette année. Elle était située à l'est de la ville, au quartier appelé de la Montagne, sur le chemin des *Bastides* et du village de Puimichel. On n'y voit plus aujourd'hui que des décombres.

Qui était ce Ripert qui donnait cette église ? A quelle famille appartenait-il ? C'est ce

que nous ignorons. Les noms propres ou de maison tels que nous les portons aujourd'hui ne sont pas bien anciens : ils ne remontent guère au-delà du XIIe siècle ou de la fin du XIe. Avant cette époque, ils étaient uniques, personnels et non héréditaires. Lorsqu'ils commencèrent à être transmis de père en fils, vers le temps que nous venons d'indiquer, les enfants ajoutèrent le nom de leur père à leur nom propre qui devint par là le prénom. Une preuve de cela est que ce second nom, ajouté au premier, fut toujours mis au génitif dans les actes publics qui étaient écrits en latin, tandis qu'avant cette réunion des deux noms, le nom unique était toujours au nominatif. Par exemple, un individu qui s'appelait Bertrand, et dont le père était nommé Feraud, fut nommé *Bertrandus Feraldi*, c'est-à-dire Bertrand fils de Feraud, et ses descendants continuèrent de même, de père en fils, en conservant ce second nom qui devint ainsi le nom de maison, du nom d'un des individus de la maison qui le portait à l'époque où ils devinrent héréditaires dans les familles. Ce second nom fut pris le plus souvent ou de la couleur de l'individu, de sa taille, de quelque difformité de sa personne, ou de sa profession ; de là les noms de Roux, de Blanc, Long, Court, Bègue, Laboureur, Boyer, etc., etc.

Cet usage eut pourtant longtemps encore ses exceptions à l'égard des nobles possédant fiefs, dont les enfants prenaient chacun le nom des terres seigneuriales appartenant à la famille. C'est pourquoi l'on voit souvent dans la même charte plusieurs frères dénommés par des noms différents, ainsi que leur père commun. De là est venue cette confusion dans les familles et la difficulté d'assigner aux individus celles auxquelles ils appartenaient.

On ne doit pas être surpris, d'après cela, si nous ne connaissons pas de quelle maison était notre Ripert, donateur. Il est cependant à présumer qu'il était de la race des nobles, et il pourrait bien être la tige des Montfort ou des de Bras, qui ont longtemps existé aux Mées et dont l'origine s'y perdait dans la nuit des temps.

Nous possédons une seconde charte qui est la confirmation de la donation de Ripert, en l'année 1098, par Ogier, évêque de Riez et son chapitre, et de quelques autres donations d'églises y désignées. Comme les titres de ce temps-là sont assez rares, nous allons aussi l'insérer ici en entier. De pareilles pièces servent d'ailleurs à faire juger de l'esprit du temps.

« Mihi auctore Deo ejus per orbem Ecclesiam per caritatis concordiam et crescere semper et proficere credimus. Tunc tamquam veros ejus filios rectius nos

laboraturos in illo confidimus. Cum ea que invidia exigente inter se dissident ad fraternam pacem pro studio revocamus. Quapropter sub trinitatis nomine sacro ego Augerius, divino nutu Regensis Episcopus unacum Petro, ejusdem Ecclesie preposito, et Arlumo ; Rainoardo ; Marcho ; Richelmo, canonicis aliisque pluribus clericis et amicis ; recognoscentes quod diabolico instinctu diu nobiscum venerabilis Massiliensis monasterii monachi discordiam visi sunt habuisse, inspirante divina gratia pacem cum illis et concordiam perpetuam nulla posteriorum dissolvendam inquietudine cepimus reformare. Confirmamus igitur nos predicti cum venerabili Ricardo, Massiliensi abbate et ejus priore Willelmo et monachis ejusdem loci tam presentibus quàm futuris veramque integram dilectionem et quicquid Ecclesiarum vel ecclesiastici juris in nostro episcopatu regensi videlicet hodie habere et possidere concedimus et laudamus ut ab hac die et deinceps securè et quietè sine omni vel nostra vel cujusquam contradictione habeant et possideant, et quicquid inde voluerint faciendi liberam facultatem sibi esse cognoscant. De his autem que habere debent et nondum possident hoc illis protinus ut secundùm quod ratio exposcet atque equitatis sensum dictaverit sine omni mali ingenii scrupulo veri ad recuperandum adjuutores in omnibus existamus. Sunt autem Ecclesie quas ad presens illis confirmamus Ecclesia sancti Juliani de Lasninas et Ecclesie sancte Marie et sancti Juliani de Trigancia et Ecclesie de Verignum una santi Protecti alia nova nondum perfecta, et Ecclesie sancte Marie et sancti Johannis de Saleta, et Ecclesia sancte Crucis, et Ecclesia sancti Pontii de Buxot, et Ecclesia sancti Syrici, et Ecclesia sancte Marie de Rugua, et Ecclesia sancti Johannis ante Monasterium, et Ecclesia sancti Stephani de Regigna, et Ecclesia sancte Marie

de Brunce, et Ecclesie de Castro et valle Artinhosc, sancte Marie et sanctorum Petri, Johannis et Martini et Ecclesia sancti Trophimi de Castro sancti Juliani, et Ecclesia sancti Cassiani de Tabernas et Ecclesia sancti Antonii in territorio Castri de las Meas. Has prelibatas Ecclesias, simul et illam sancti Michaelis de Verniz, cum omnibus que eisdem Ecclesiis pertinent vel pertinere debent sicut scriptum est, jam dicto abbati Ricardo et monachis ejus presentibus et futuris in perpetuum concedimus, laudamus et confirmamus. Quod si nos vel aliquis homo cujuscumque sit sexus conditionis et ordinis contra hoc veniens irrumpere aut inquietare tentaverit non valeat vindicare, sed iram et maledictionem Dei omnipotentis eternam que cum Dathan et Abiron damnationem incurrat et post firmum et stabile in eternum permaneat. Facta est carta quarto nonas martii anno domini millesimo nonagesimo octavo. Signum Augerii, episcopi qui hanc donationem seu confirmationem feci et firmavi scribi jussi, testes firmare rogavi. Petrus, decanus et prepositus firmat. Richelmus, laudat et firmat et alii plures firmant. (Voir traduction en annexe 2) »

Honoré Bouche, dans son Histoire de Provence, en parlant de la ville des Mées, tome 2, page 377, cite une charte qui était déposée dans les Archives de l'Abbaye de Montmajour à Arles, où il est fait mention des Mées : mais il nous apprend seulement, d'après ce titre, que les Mées était ainsi nommé avant l'an mille.

Voilà à peu près les titres et les raisonnements sur lesquels peut être établie, avec fondement,

l'ancienneté de ce pays. Des villes plus importantes par leur population, leur territoire et leurs richesses n'en présentent pas d'aussi précis. Pour ne pas sortir de ce département, nous citerons, entre autres, Manosque. Cette ville n'a aucun monument, aucun vestige d'antiquité, on n'y a jamais trouvé d'anciennes inscriptions. Ses chartes ne remontent pas plus haut que celles des Mées, d'après son historien Columbi lui-même, qui n'aurait pas manqué de rapporter tout ce qui aurait pu rehausser l'éclat de sa patrie. Cependant, on ne peut pas raisonnablement présumer que Manosque, avec un territoire vaste et fertile, située sous un beau ciel, ne fût pas habitée très anciennement et même avant la conquête des Gaules par les Romains, tandis que nous savons que des pays situés sur un sol aride, ingrat et stérile existaient longtemps auparavant. Telle est la ville de Digne, dont le nom celtique *Dinia* annonce une haute antiquité.

Nous pouvons donc conclure de tout cela que Manosque, ainsi que la ville des Mées, dont les territoires pouvaient fournir une subsistance facile à leurs colons, ont dû être habitées très anciennement et que leurs anciens monuments ont été détruits. L'historien Columbi, dans cette absence de titres, devait se borner à cette seule conséquence qui est

très naturelle. Mais entraîné par l'amour de son pays natal, il épuise sa rhétorique pour appuyer sur des autorités d'anciens écrivains l'ancienneté de Manosque. Il prétend, par exemple, que *Machovilla*, dont parle Grégoire de Tours, et qu'il place près d'Avignon, doit être Manosque, tandis qu'elle en est éloignée de plus de dix miriamètres ou vingt lieues. Tantôt il voit Manosque dans *Alaunium*, que les itinéraires placent à quatorze milles de Sisteron, et qui en aurait été à plus du double si par *Alaunium* on eut voulu désigner Manosque, tandis qu'il est reconnu depuis longtemps qu'*Alaunium* ou *Alaunio* était sur la voie militaire en dessous et au midi du village de Lurs, où l'on voit des vestiges d'anciens monuments de construction romaine.

Ce que nous disons de Columbi peut s'appliquer également à Bartel, auteur d'une Histoire des évêques de Riez. Comme lui, il a voulu aussi rapporter l'origine de cette ville à des temps antérieurs à son existence. Peu content du titre de colonie romaine que lui assignent l'histoire et les monuments anciens, il a prétendu en faire la capitale de la contrée avant la conquête des Gaules par les Romains, tandis qu'il est démontré qu'*Albece*, aujourd'hui *Albiosc*, était avant cette époque le chef-lieu des peuples désignés sous le nom d'*Albicaei*,

dont Riez, s'il existait, devait dépendre. Au surplus, Bartel lui-même rapporte des inscriptions où le titre de *Colonie* est donné à la ville de Riez. On peut donc conclure de ces deux circonstances décisives que si Riez existait avant l'invasion des Gaules par les Romains, il devait être peu considérable et avait cela de commun avec beaucoup d'autres villes ou villages, à qui il ne manque que des monuments pour prouver leur ancienneté.

Après avoir donné une idée de l'ancienneté de la ville des Mées, nous allons parler de sa situation et des changements qu'elle a éprouvés. Nous présumons que dans les siècles reculés et avant la conquête des Gaules par les Romains, les habitations en étaient éparses dans le territoire, tant au nord qu'au sud-ouest. Les anciens tombeaux et les lampes sépulcrales trouvés dans l'une et l'autre plaine, et particulièrement aux environs des anciennes églises Saint-Michel et de Champ-Plan, en fournissent la preuve. Dans les temps postérieurs et après la conquête, c'est-à-dire pendant les quatre siècles et demi environ que les Gaules vécurent sous la domination des Romains, les habitants, pour jouir des douceurs de la société et des avantages qu'elle procure, durent se rassembler vers le lieu où la ville est actuellement. Les inscriptions

trouvées, il y a une cinquantaine d'années, en creusant les fondations de la partie au sud-ouest de l'église paroissiale et le vase antique trouvé depuis peu dans des excavations qu'un particulier faisait dans sa maison, à la rue des Auberges, fortifient cette conjecture. D'ailleurs, les habitants, en se réunissant ainsi, ne faisaient que suivre l'impulsion que leur donnait le peuple vainqueur.

Mais à l'arrivée des peuples barbares qui asservirent tour à tour les Gaules, qui ravagèrent et détruisirent tous les pays où ils firent des irruptions, ce qui échappa des malheureux habitants fut contraint d'abandonner le pays plat, de construire de nouvelles maisons sur des éminences et de les fortifier de tous les ouvrages propres à les garantir des attaques et des surprises de l'ennemi. Les longues calamités auxquelles ils avaient été en proie, et les cruautés en tout genre qu'ils avaient éprouvées de la part de leurs féroces vainqueurs leur imposaient l'obligation de se prémunir contre de nouvelles attaques.

C'est pendant ce long période de dévastations et de malheurs de toute espèce, qui durèrent depuis l'an 408 jusqu'en l'an 973, c'est-à-dire près de six siècles, que les habitants de beaucoup de villes et de villages cherchèrent

leur salut en bâtissant sur des éminences où beaucoup subsistent encore aujourd'hui. Ceux des Mées, exposés, comme les autres, aux incursions des Barbares, construisirent alors leur ville sur le penchant et au midi de l'immense rocher et à l'endroit où sa chaîne se termine au sud-ouest. Voici l'enceinte qu'elle avait alors, d'après les anciens documents qui nous restent et l'inspection des lieux.

Ses remparts, du côté du levant, s'appuyaient sur le torrent de la Combe, où était une grande tour appelée la tour de Menon, où un particulier nommé Jean Barras édifia, en 1623, avec la permission du conseil municipal, une chapelle sous le nom de Sainte-Anne ; ils étaient prolongés jusqu'au sommet du rocher. On en reconnaît encore les vestiges à un endroit où le rocher est taillé et où étaient établies les fondations des remparts de ce côté qui devaient être inaccessibles, et par des restes de bâtisse qui subsistent encore vers le milieu du rocher, en ligne droite de la tour et du sommet. Au sud, ils commençaient à la tour de Menon, placée dans l'angle, et longeaient le torrent de la Combe ; un fossé large et profond en rendait l'abord très difficile. On entrait dans la ville, de ce même côté, par deux grandes portes bien fortifiées par des tours élevées, des pont-levis et autres ouvrages de l'art.

La première de ces portes, et la plus haute, s'appelait de *Baudouine*, du nom d'une ancienne famille distinguée de ce pays, depuis longtemps éteinte, et qu'elle conserve encore aujourd'hui, quoiqu'un peu défiguré, sous celui de *Bedouïn*. L'autre s'appelait la porte de *Saint-Cristol*. C'est celle sur laquelle est bâtie une partie de la maison des hoirs Maure, auparavant d'un Chais, dont la famille l'avait eue d'un seigneur d'Auribeau, qui habitait aux Mées vers le milieu du XVI^e siècle.

Les remparts, entre ces deux portes, étaient fortifiés par une grande tour, vis-à-vis la place appelée du Barda, près du grand four, et où était placée l'horloge, il y a deux siècles. Ils étaient prolongés sur la même ligne jusqu'à la maison vis-à-vis la fontaine, aujourd'hui possédée par le citoyen Ricoux, cafetier, et auparavant par Eiries. Là, ils formaient un angle sur lequel était une autre tour qui subsiste encore en grande partie et sur laquelle est tracé un cadran solaire. De là, ils descendaient jusqu'à l'autre porte qui correspond à celle de Saint-Cristol et était appelée de Bertrand de Bras, du nom d'une très ancienne famille noble de ce pays, qui possédait apparemment la seigneurie du village de Bras, à notre voisinage. Une autre tour était également construite sur cette porte,

et ce qui en reste sert de maison d'habitation à un citoyen nommé Manenc. Les remparts de ce côté inférieur de la ville et à l'ouest devaient être pareillement flanqués de tours, mais on n'en voit plus de vestiges. Les maisons d'un des côtés de la Grand'rue et celles de la rue qui lui est parallèle, appelée Dans Ville, ayant été construites et adossées à ces remparts les ont entièrement couverts. De cette dernière porte, les remparts allaient se joindre au rocher.

L'église se trouvait placée presque au centre de la ville. L'édifice subsiste encore aujourd'hui et a résisté, par la solidité de sa construction dont la partie inférieure et méridionale est presque toute en cailloux équarris, aux ravages des siècles et aux injures du temps. Dans les anciens actes, on lui donne le nom d'église du Saint-Sépulcre. Celui de Saint-Roch qu'elle a aujourd'hui est assez moderne. On a attribué à ce saint le don de préserver de la peste.

On voit par cette description topographique des Mées que cette ville était anciennement fortifiée d'une manière à pouvoir se défendre contre les attaques de l'ennemi ; surtout dans ces temps où l'on ne connaissait pas encore les canons, les mortiers, et que la poudre n'avait pas encore été inventée. En effet, qu'elle l'ait été par Roger Bacon, moine anglais, qui vivait

vers l'an 1270, ou par Schwartz, Allemand, qui vivait un siècle après, l'histoire ne parle des canons et autres pièces d'artillerie que vers le milieu du XIVe siècle. Auparavant, dans les sièges et attaques des villes, on n'employait que de lourdes machines de bois, appelées *Béliers*, *Trabucs*, etc., armées de fer, qu'on poussait avec vigueur contre les remparts pour pouvoir les ébranler et les abattre.

Ce pays était regardé comme une place très forte et il l'était effectivement. Bartel, que nous avons cité plus haut, en donne cette idée en parlant des Mées, qui était du diocèse de Riez. Il emploie ces expressions : *Nobile et amplum oppidum*. Elion de Trimond, dans une harangue qu'il prononça vers l'an 1585 et que nous rapporterons ailleurs, se sert de celle de *munitissimum*. Mais des chartes qui ont échappé aux ravages des révolutions, et surtout à la dernière, sont encore plus précises et plus authentiques. Nous rapporterons les passages qui viennent à l'appui de cette assertion. Dans une charte du 23 avril 1369, relative à l'interdiction de l'église des Mées par l'évêque de Riez, attendu que le prieur refusait de lui payer certains droits qu'il lui demandait, il est dit que l'acte fut passé aux Mées, sur le bord du fossé près le pont de la grande porte dudit lieu. *Actum Mediis*

in ripa vallati propè pontem magni portalis ipsius loci. (Voir traduction en annexe 3)

Nous avons encore d'autres chartes qui font mention des fortifications de cette ville, de ses remparts, de ses fossés, tours, palissades et autres ouvrages de l'art. Lors des guerres civiles qui désolaient la Provence, aux années 1383 et 1384, la ville fit des dépenses considérables pour les réparer ou pour en construire de nouveaux. Les chartes d'où nous tirons ces renseignements roulent sur les contestations qui eurent lieu alors entre les habitants et le prieur décimateur. Celui-ci voulait introduire les raisins et autres denrées provenant de la dîme dans l'enceinte des remparts, pour les mettre à l'abri du pillage de l'ennemi. Les habitants, qui faisaient des dépenses considérables pour fortifier la ville et la mettre en état de défense, exigeaient du prieur qu'il contribuât, pour ses biens patrimoniaux, aux frais de ces réparations, et jusqu'alors ils ne voulaient pas permettre l'entrée des denrées provenant de la dîme: *Petebant namque supra nominati cominales, consiliarii et deffensores, eorum nomine et dicte universatis, dicto domino Johanni Tholsani (priori) presenti, quod solvere deberet partem sibi contingentem pro bonis patrimonialibus que tenet et possidet in castro et territorio dicti castri de Mediis, in meniis*

turrium, vallatis, paliçatis et aliis sumptibus et expensis factis ad opus fortalitiu ipsius loci de Mediis. (Voir traduction en annexe 4).
 Nous pourrions multiplier ces citations, mais nous croyons que celles-là suffisent pour prouver ce que nous avons avancé.

La ville des Mées conserva cette enceinte et son exposition en grande partie en amphithéâtre au midi jusqu'à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, qu'on bâtit au-delà des remparts. Auparavant, ses dehors étaient occupés par des jardins et des vergers. Il y avait pourtant, hors la porte de Bertrand de Bras, un faubourg et beaucoup d'étables, dont plusieurs étaient adossées au rocher. A l'ouest, il n'y avait guère que la paroisse Saint-Félix, avec l'édifice attenant qui servait de logement aux prêtres, détruits en 1562 par une armée de protestants, commandée par le fameux capitaine Mauvans, du nom de Richieu ; et en dessous, l'église Notre-Dame de l'Olivier, qui fut érigée en paroisse vers l'an 1530. Avant ce temps, elle n'était qu'une simple chapellenie, dont un des prêtres des Mées était ordinairement recteur ou chapelain. L'église de Saint-Félix, en dessous de la Font-Neuve, conserva pourtant encore le titre de paroisse jusqu'en 1562, époque de sa destruction.

C'est pendant qu'on construisait les nouvelles maisons hors des remparts, que la fontaine appelée la Font-Neuve fût aussi bâtie pour fournir aux habitants des nouvelles rues l'eau nécessaire à leur consommation. Un canal souterrain et voûté l'y conduit depuis l'endroit où elle prend sa source, qui est voisine de celle qui fournit de l'eau à la fontaine de la maison des hoirs de Benoît Salvator. Les administrateurs municipaux donnèrent cet ouvrage à prix fait avant l'an 1535, avec celui du Riou, suivant une charte de cette année qui est la quittance du prix.

Parmi les motifs qui engagèrent les habitants des Mées à abandonner leurs anciennes demeures sur le penchant du rocher et à en établir de nouvelles vers la plaine, ce dut être d'abord la commodité qu'ils crurent y trouver. Ce qui les rassurait dans leur entreprise, c'était la cessation de ces longs troubles, de ces guerres domestiques et étrangères, de ces dévastations affreuses dont les siècles précédents ne leurs avaient offert que trop d'exemples. Réunis, depuis environ un demi-siècle, à la monarchie française avec le reste de la Provence, ils crurent trouver sous l'égide d'un monarque plus puissant le repos et la sécurité que leurs anciens comtes n'avaient pu leur procurer. Enfin, les rachats successifs

de divers droits féodaux et seigneuriaux qui pesaient sur eux depuis près de deux siècles, et qui eurent lieu dans le courant du seizième, tous ces motifs, disons-nous, les engagèrent à construire de nouvelles habitations plus spacieuses et plus commodes.

Toutes ces maisons, tant de l'ancienne que de la nouvelle ville, sont au nombre de trois cent huitante, sans compter les étables et autres bâtiments servant aux bestiaux, qui sont en très grand nombre et qui, réunis, formeraient plusieurs rues. Mais beaucoup de ces maisons se ressentent des siècles de barbarie où elles furent construites. Elles sont en général peu spacieuses, mal aérées, bâties sans goût, et n'offrent pas les commodités qu'on donna à celles édifiées dans des temps plus modernes.

La pierre qu'on emploie aux Mées pour la construction des bâtiments est peu propre à cela : ce sont des cailloux roulés qu'on tire de la rivière et qui n'ont que des surfaces lisses. Heureusement, le mortier ou ciment dont on se sert est excellent et il lie tellement les pierres et les autres matériaux que le tout ne forme dans la suite qu'un corps indestructible. Il n'y a sur les lieux aucune carrière de plâtre : on est obligé d'en tirer de Digne ou de Volx. Les pierres de taille pour le montant des

portes et des fenêtres viennent de Ganagobie, de Château-Arnoux et même de Mane.

Voici la dénomination des rues dont est formée la ville, en commençant du côté de l'est. La rue du Moulin, ainsi appelée à cause du voisinage du moulin à farine qui n'est éloigné des premières maisons que d'une cinquantaine de pas. La rue et la place dite de *Notre-Dame*, qui a pris ce nom de l'enseigne d'une auberge qui existait il y a plus d'un siècle à ce quartier, qui était en 1400 le seul faubourg de la ville et sa seule avenue en venant de Malijai. La rue du Rocher, ainsi nommée par sa position en dessous et au pied du rocher. La rue dite de la *Juiverie*, parallèle et en dessous de la précédente. L'étymologie de son nom n'a pas besoin d'explication : c'était le quartier destiné aux Juifs qui habitaient les Mées de toute ancienneté. La rue dite *Dans Ville*, en dessous et à l'ouest de la rue *Juiverie* ; on appelait quelquefois cette rue la rue du *Mitan* ou du milieu, et dans des actes des XVe et XVIe siècles, la *Rue Droite*. On l'appela *Dans Ville* parce qu'en effet elle était à l'extrémité de la ville, mais pourtant dans son enceinte, puisque les remparts la bornaient à l'ouest. Elle avait et elle a encore aujourd'hui à ses deux extrémités les deux portes *Bertrand de Bras* et de *Saint-Cristol*, dont nous avons parlé plus haut.

La *Grand 'rue* est parallèle aux précédentes. Ses maisons, du côté de l'est, sont adossées aux anciens remparts qu'elles couvrent comme celles de la rue *Dans Ville*. Cette rue est la plus régulière et la plus spacieuse ; ses maisons sont bâties sur une ligne droite ; elle est fort large, bien aérée et agréable. Elle le serait bien davantage si elle eut été prolongée dans la même direction jusqu'à l'avenue de la ville, au nord, mais cette avenue est moderne et elle existait plus haut, comme nous l'avons dit ci-dessus. La vue, alors, se serait portée au loin sur la campagne et les montagnes où sont bâtis plusieurs villages des environs, ce qui aurait formé un fort beau coup d'œil. Plusieurs maisons bâties avec goût et élégance concourent à embellir cette rue, entre autres celles des citoyens Joseph Bernard, Jean-Pierre Rochebrun, Antoine-Paul Alphant, Jean-Baptiste-Nicolas Salvator, Paul Bourreli et la maison commune, autrefois d'un Chais.

De la *Grand'rue*, vers le nord, on entre dans une des deux rues parallèles dites du *Pont de Gache*, qui ont leur issue sur la grande route de Digne. En 1590, elles avaient déjà ce nom qu'elles ont pris du voisinage du pont construit sur le canal d'arrosage, et celui-ci fut ainsi nommé à cause des domaines voisins que

l'ancienne famille de Gache possédait autrefois. La rue, qui est parallèle à la précédente et portant le même nom, a son avenue directe sur la grande route, mais elle a le défaut d'être trop étroite pour sa destination et à raison du passage fréquent des voitures et des voyageurs.

Cette seconde rue du Pont de Gache va se joindre à celle de la *Rouguière*, également placée sur la grande route et où sont les auberges destinées aux voyageurs. C'est sur un domaine enclos appartenant, en 1530, à la famille Châteauneuf, que sont bâties les maisons de la rue Rouguière, du côté de la Durance. Entre cette rue et la Grand'rue, est une autre petite rue ou traverse aussi appelée de la *Rouguière*. On y entre par la rue de la Boucherie et elle va aboutir à la rue du Pont de Gache sur la grande route.

Au haut de ces deux rues de la Rouguière est celle de la *Boucherie*, ainsi appelée parce que la tuerie s'y trouve établie. C'est à l'extrémité nord-ouest de cette rue qu'est placé l'hôpital des malades. L'autre extrémité donne sur la Grand'rue, avec laquelle elle forme un angle droit. Elle en forme un autre avec celle des Auberges à son extrémité opposée. Un peu plus haut, à l'est, est la fontaine de la Placette, ainsi nommée parce qu'en effet elle est située

sur une petite place peu spacieuse d'où la vue se porte au loin sur la campagne. Cette fontaine fut établie en 1617, de l'autre côté sur le torrent, mais un débordement l'ayant comblée en 1684, elle fut changée et placée à l'endroit où elle coule encore aujourd'hui.

C'est sur cette petite place qu'est planté un vieux peuplier, remarquable par l'énorme grosseur de son tronc. On prétend que c'est un mail planté originairement en l'honneur d'un Gache, juge de cette ville, alors propriétaire de la maison voisine qui appartient aujourd'hui au citoyen Paul Bourreli, et auparavant d'un Arnoux, notaire. Des actes de 1600 font mention d'un gros ormeau qui existait alors au même endroit où est le peuplier.

A l'est de cette petite place se trouve l'ancien lit du torrent de la Combe, qui traversait la ville avant qu'on en eût détourné les eaux par le percement du rocher. Nous parlerons plus au long de cet ouvrage étonnant, pour ne pas interrompre ici la description que nous avons commencée. Le lit de cet ancien torrent, par sa direction à peu près en ligne droite jusqu'à la Durance, où il dégorgeait ses eaux, et par sa largeur, forme aujourd'hui ce qu'on appelle la place où se tiennent les foires et les marchés. Des maisons sont construites sur chacun

de ses côtés. C'est là que les cultivateurs journaliers se rassemblent et se louent pour les travaux de la campagne. En le déblayant jusqu'au niveau des rues latérales qui y aboutissent et des propriétés inférieures, on pourrait faire de ce local un fort beau cours, surtout si l'on y complantait une allée d'arbres de chaque côté jusqu'à la Durance. Ce serait une promenade très agréable où l'on pourrait respirer un air frais pendant les grandes chaleurs de l'été. Mais revenons à notre sujet et poursuivons la description de nos rues.

Sur la gauche, et au sud de ce ci-devant torrent, est bâtie une partie considérable de la ville. Quatre rues y viennent aboutir. La première est celle qui suit presque la même direction et est, pour ainsi dire, un prolongement de la Grand'rue. Elle conduit sur la grande place où est l'église paroissiale. C'est de là qu'elle a pris sa dénomination de rue de l'*Eglise*. Elle est terminée, à droite en descendant, par la belle maison des hoirs de Benoît Salvator, remarquable par sa belle exposition, par une cour ombragée de souches de raisins muscats, par son jardin au midi, arrosé des eaux d'une fontaine qui coule vis-à-vis la grande porte d'entrée, par des écuries, cours et remises très spacieuses et très commodes. Noble Jean de Magnan

possédait cette maison, il y a deux siècles.

La seconde rue, vis-à-vis l'ancienne porte de la ville dite de Saint-Cristol, et qui est sur la même ligne que celle appelée Dans Ville, est prolongée jusqu'à l'extrémité de la ville et a son avenue au sud-ouest sur la grande route d'Oraison et de Manosque. Cette longue rue qui est formée de quatre, avec leurs rues traverses adjacentes et deux autres rues parallèles à l'une d'elles forment le quartier connu sous la dénomination de la Font-Neuve, parce que cette fontaine est en effet placée vers le milieu, sur un local assez spacieux et en face de la porte, au sud-est de l'église.

La plupart des maisons au sud de ces rues, celles surtout inférieures à la fontaine, doivent être humides et peu salubres, parce qu'étant bâties au pied de la montagne dite la *Buissière*, elles sont dominées par le terrain. La plus saine et en même temps la plus agréable de toutes les rues de ce quartier est celle qui a son avenue sur la place de la Combe. On y distingue la maison de la famille Thomasser, auparavant de celle de Magnan, construite avec goût. Celle qui forme un angle sur la rue et sur la place, qui fut construite dans l'origine en l'année 1571 par la famille de Latil-d'Entraigues, originaire des

Mées, aujourd'hui possédée par le citoyen Pierre Buès et par d'autres copropriétaires, et auparavant par les Trimond, et celle qui forme l'autre angle au sud-ouest sur la même rue, construite originellement par la famille de Crose, aujourd'hui possédée par celle de Taxil, ne dépareraient pas nos grandes villes par leur symétrie, leur élévation et leurs autres proportions. Au nord de cette dernière maison est une vaste cour où la famille Crose avait le dessein d'édifier une église, à en juger par la structure de la grande porte sur la façade, construite à grands frais mais sans goût en pierre de taille, et où l'on voit la date de 1599 sur l'architrave d'un des piliers.

La troisième rue sur la gauche du ci-devant torrent va aboutir sur la place où est une des fontaines de la ville appelée Bonne Fontaine, épithète qu'on lui a donnée à cause de la bonne qualité de ses eaux qui sortent du rocher, et qui sont par cela même très légères et très limpides. Cette rue a pris le nom de la *Bonne Fontaine* où elle va aboutir.

Toujours sur la même ligne, en remontant le torrent, est la place dite du Barda, au sud-est de laquelle est une petite rue qui conduit à une autre où sont, avec quelques maisons, beaucoup d'écuries. Sur cette petite place

du *Barda* est bâtie la maison du citoyen Jean Barlatier, qui a sa façade au nord, sur l'ancien torrent de la Combe. Elle est construite régulièrement et les appartements en sont bien distribués. Sur cette rive gauche du torrent, il existe encore plusieurs maisons, des étables et des remises jusqu'à une petite fontaine appelée *Fontete*, dont les eaux ne paraissent pas être bien abondantes, peut-être parce qu'on les laisse perdre.

En rentrant dans l'ancienne ville par la porte autrefois dite de Saint-Cristol, on parvient aux quartiers supérieurs en passant par une rue au haut de celles parallèles appelées Dans Ville, la Juiverie et du Rocher. C'est là que commence la rue dite de l'*Horloge*, à cause du voisinage de l'horloge de la ville, placée sur une petite éminence en dessous du rocher. A l'ancienne porte de Baudouine, la rue prend la dénomination de rue de la Combe et est prolongée, au sud-est, jusqu'à l'extrémité des anciens remparts où était bâtie la tour de Menon, dont nous avons parlé ci-dessus. La plupart de ces maisons peu spacieuses et construites sans art et sans commodités sont habitées par des cultivateurs qui, cependant, respirent dans ces quartiers élevés un air plus pur que dans ceux inférieurs.

Telle est depuis plus d'un siècle et demi l'enceinte qu'à la ville des Mées, et dans laquelle, vraisemblablement, elle sera encore longtemps circonscrite, à moins que quelque circonstance favorable ne la fasse sortir de l'état de médiocrité où sa localité et les malheurs des temps passés l'ont retenue jusqu'à ce jour. Nous indiquerons, dans un autre chapitre, les moyens que le gouvernement pourrait prendre pour l'en retirer et l'élever, avec plusieurs autres pays riverains de la Durance, au degré de prospérité dont elle est susceptible.

Avant de terminer cet article, examinons un moment si les habitants des Mées ont gagné à la translation de leurs demeures vers le pays plat. Cela n'est pas douteux quant à leur commodité. On la trouve plutôt sur une surface plane que sur un sol incliné. Sur le penchant du rocher, ils étaient privés de l'eau des fontaines qu'il fallait aller chercher hors de l'enceinte des murs : ce qui n'était pas d'une petite considération dans les temps de troubles où ils étaient souvent assiégés par des ennemis de toute espèce. Un autre inconvénient majeur pour un pays de vignoble était la difficulté de creuser dans le roc des caves pour y placer leur vin.

Mais pour leur santé et la salubrité de l'air,

l'ancienne position était plus favorable et conséquemment préférable. Sur l'éminence et le penchant du rocher, un air libre et pur circulait continuellement autour de leurs habitations. Dès lors, ils devaient être exempts des maladies auxquelles ils ont été exposés par la suite.

En effet, depuis leur établissement au pied des rochers et des montagnes, les habitants ont été presque continuellement attaqués des fièvres d'accès ou intermittentes occasionnées par les exhalaisons malignes qui s'élèvent, en été, des marais, des eaux stagnantes et bourbeuses de la Durance, des fumiers et autres matières putrides qu'on laisse fermenter dans les rues et aux avenues de la ville, et enfin des routoirs où l'on fait rouir le chanvre et où, par une pratique plus qu'imprudente, on laisse croupir et corrompre l'eau destinée au rouissage pendant tout l'été et même l'automne.

Ces sortes de maladies sont comme endémiques dans ce pays et dans presque tous les pays riverains de la Durance. Elles exercent surtout leurs ravages pendant les grandes chaleurs de l'été aux quartiers les plus bas, et principalement à celui de la Font-Neuve, parce que ses maisons étant adossées à une montagne élevée, l'air, faute d'un courant établi, ne peut s'y renouveler et y circuler librement pour dissiper les mauvaises

exhalaisons. Pour comble de maux, en hiver, ces quartiers sont privés du soleil pendant deux ou trois mois. Cet astre bienfaisant n'y pompe pas les vapeurs humides des longues nuits. Cet air humide et froid de l'atmosphère occasionne de fréquentes fluxions, des maladies de gorge, de poitrine et, surtout, des dents. Aussi l'on ne voit que trop souvent de jeunes personnes privées d'une partie de leurs dents, et avoir ainsi les incommodités de la vieillesse dans l'âge de la santé et des plaisirs.

Il ne serait pas impossible d'assainir le pays en le purgeant des exhalaisons malsaines des marais de la Durance, et en le faisant jouir, dans les courtes journées d'hiver, de l'influence salutaire du soleil. Les habitants sont parvenus, sous l'Ancien Régime, à délivrer leur ville d'un ennemi terrible, le torrent de la Combe, qui la traversait et menaçait de l'engloutir, en perçant le rocher ; ne pourraient-ils pas, sous le régime de la liberté, déployer le même zèle, la même constance, les mêmes moyens, pour se maintenir en santé et se préserver des maux qui les affligent constamment ? Pour jouir du soleil en hiver, ils n'auraient qu'à sacrifier toutes les années deux à trois cents journées qui seraient employées à décimer la montagne qui domine la ville à l'est sud-est, dite la Buissière, en jetant le terrain enlevé dans le vallon qui

est par-derrière. Peu à peu, on parviendrait à l'abaisser au point de découvrir la ville au soleil et à jouir des bienfaits de cet astre dont on n'est pas privé long-tems impunément.

Il serait bien plus aisé de dessécher les eaux marécageuses de la rivière qui infectent et empoisonnent l'air et portent la corruption dans les environs. En attendant qu'on en réduise un jour le lit, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu sous un Gouvernement disposé à améliorer l'agriculture, il n'y aurait qu'à ouvrir un fossé de la largeur d'un mètre par trois à quatre décimètres de profondeur, le long de la rive. Ce fossé recevrait toutes les eaux qui en découlent et irait les dégorger dans celles de la Durance en dessous de la ville. Dans l'état actuel des choses, telle est l'alternative fâcheuse des habitants de la ville des Mées : ou ils sont affligés des maladies que leur procure le voisinage des marais de la Durance, ou les eaux de cette rivière, en longeant le territoire, emportent et détruisent leurs propriétés avec les marais. Des maisons de campagne toutes entières ont subi le même sort : on en trouve la preuve dans nos anciens livres terriers qui font mention de quelques-unes qui n'existent plus aujourd'hui, notamment au quartier de Gaudemar. Denos jours, nous avons vu emporter un bâtiment appelé le Colombier qui était construit près du confluent des deux rivières.